



Domaines départementaux, vitrine de la biodiversité

OLIVERAIE BIO À ROQUES-HAUTES

C'est une oliveraie bio de 30 hectares, au pied de la Sainte-Victoire, que cultivent depuis 2006 Denis Gueury et sa femme, sur le domaine départemental de Roques-Hautes. Louée en fermage par le Conseil général à ce jeune agriculteur cette oliveraie qui sert de pare-feu a été plantée après le gigantesque incendie qui ravagea en 1989 plus de 50 000 hectares. En plus des oliviers (environ 6 000 litres d'huile produits chaque année), Denis Gueury exploite 17 hectares de vigne bio, et a même monté un moulin à huile pour la vente directe.

Terre de mistral, Chemin du Pavillon, Route de Peynier, 13790 Rousses. Tél. 04 42 29 14 84.



Le département des Bouches-du-Rhône constitue sans conteste un haut lieu de la biodiversité que le Conseil général préserve par l'acquisition d'espaces naturels.

Les espèces protégées, les sites remarquables ou encore la richesse de la Méditerranée font des Bouches-du-Rhône un territoire particulièrement vulnérable. Conscient de ces enjeux, le Conseil général mène, depuis plusieurs années, une politique soutenue d'acquisition d'espaces naturels sensibles, au point d'être aujourd'hui le département de France possédant le patrimoine naturel le plus important. À ce jour, 16 000 hectares de garrigues, forêts et massifs ont pu ainsi être protégés de toute urbanisation, préservés et valorisés pour être accessibles au grand public et constituer une vitrine de la richesse naturelle et patrimoniale de la Provence. Parmi ces sites figurent les plus emblématiques : les Calanques, la Sainte-Victoire, la Camargue, les Alpilles. Prestigieux ou pas, ces espaces font l'objet d'une gestion durable reconnue d'ailleurs par l'obtention du label Programme européen de forêt certifiée. Vingt-deux gardes à cheval, 40 ouvriers forestiers, des bergers et leurs troupeaux, des réseaux d'aspiration et de brumisation, des aires

d'accueil du public, des animations pédagogiques et culturelles... Toutes les dimensions du développement durable s'y croisent. ■

P.H.

VERS DES "PARCS" DÉPARTEMENTAUX

Saint-Pons, Roques-Hautes, La Barasse, Pichauris et l'Arbois, ces cinq domaines départementaux deviendront progressivement des "Parcs" départementaux. Ils seront dotés d'aménagements permettant un meilleur accueil du public : zone de stationnement, points d'information, aires de pique-nique, espaces ludiques, aires de découvertes.

www.cg13.fr/rubrique/cadre-de-vie/environnement.



Un chantier d'insertion sur le domaine de Saint-Pons

Sur le domaine de Saint-Pons à Gémenos, propriété départementale, la présence d'une eau pure et permanente et de nombreux bâtiments religieux, industriels ou hydrauliques, rendent cet espace naturel remarquable à plus d'un titre. C'est le site du Paradou, situé non loin de l'abbaye médiévale cistercienne, qui va faire l'objet d'une réhabilitation menée par l'association Acta Vista, spécialisée dans la restauration du patrimoine, par le biais d'un chantier d'insertion.

Composé d'une usine et de deux moulins reliés par un canal, le site fut l'un des lieux d'une industrie papetière présente à Gémenos dès le 16^e siècle. Au Paradou, la production de papier fut définitivement abandonnée en 1927.

Le Conseil général a décidé d'assurer la sauvegarde de ces vestiges, témoins d'un passé méconnu, et de permettre aux visiteurs à travers un cheminement paysager, de découvrir

ce lieu. Le chantier, situé dans une zone classée, emploiera une quinzaine de personnes en contrat d'insertion et leur permettra d'acquiescer une formation diplômante dans les métiers du patrimoine. "Nous nous sommes dotés d'une cellule environnement dans le but de minimiser l'impact de nos chantiers", explique Arnaud Castagnède, le directeur de la structure. Déchets triés et réutilisés, matériaux respectueux de l'environnement, eaux usées récupérées, techniques anciennes et manuelles, les travaux dureront trois ans.

Acta Vista emploie 350 personnes chaque année pour la restauration de sites historiques tels l'hôpital Caroline au Prioul, le fort d'Entrecasteaux à Marseille ou encore la maison forestière Pastré et les bâtiments de l'École de la 2^e chance. ■

I.L.

www.actavista.fr
contact@actavista.fr



ECOGESTES MÉDITERRANÉE

L'ATELIER BLEU SUR LES SENTIERS MARINS

Un fanion Ecogeste qui flotte au vent, des plaisanciers abordés en mer ou au moment de leur ancrage près des côtes, des questionnaires à remplir, des conseils sur la protection des végétaux menacés (tel l'herbier de Posidonie) et sur les produits de nettoyage des bateaux, des échanges sur les déchets, etc. Intervenant au bord, sur et dans l'eau, l'Atelier Bleu est l'émissaire des campagnes Ecogestes et In'au-mer de sensibilisation à la protection de l'environnement littoral et marin dans notre département.

CPIE (Centre permanent d'initiation à l'environnement) Côte Provençale/Atelier bleu : 04 42 08 07 67
www.atelierbleu.fr,
www.ecogestes.com,
www.reseauem.org



PASTORALISME

DES TROUPEAUX SUR LES DOMAINES

Utile pour prévenir les incendies et préserver des milieux naturels remarquables, le pastoralisme est développé sur les domaines du Conseil général. Six troupeaux de brebis (de 800 à 1 300 têtes par troupeau) sont ainsi installés sur le Coussoul de la Crau. Cette steppe d'exception est un espace privilégié des bergers depuis 6 000 ans. Sur le domaine très boisé de Puits d'Auzon, près de Vauvenargues, un troupeau de 800 brebis et son berger ont élu pâturage depuis plusieurs années, participant ainsi à la prévention des incendies. Enfin, plusieurs troupeaux paissent sur des propriétés départementales, à Pichauris (Albauch), la Maruaye (Meyrargues), La Quille (Le-Puy-Saint-Réparate), l'Étang des Aulnes (Saint-Martin-de-Crau), Le Taulisson (Jouques), tandis que d'autres projets d'installation sont à l'étude sur l'Arbois ou la Barasse.



CAIGLE DE BONELLI

UN RAPACE PROTÉGÉ

Il n'en reste en France qu'une trentaine de couples dont une petite quinzaine dans notre département, pour à peine 10 000 couples dans le monde. C'est dire si l'Aigle de Bonelli est une espèce de rapaces parmi les plus menacées. Nichant dans les falaises calcaires, chassant dans la garrigue, son territoire est typiquement méditerranéen. Classé sur la liste rouge de la faune menacée, dans la catégorie "en danger", l'aigle de Bonelli est protégé en France. Menacé par les pylônes électriques, le braconnage ou encore la transformation des paysages, ce n'est que depuis une dizaine d'années que sa diminution a été enrégulée. Les domaines départementaux abritent deux sites de nidification, sur l'Arbois et la Sainte-Victoire, et recourent le domaine vital de trois autres couples d'aigles. Sur ces sites, le Conseil général est très prudent : observation, surveillance, respect des périodes de reproduction mais également concertation avec les grimpeurs pour déséquiper les voies d'escalade qui passent trop près des aires. Enfin, les lignes moyenne tension sont recensées afin de demander à EDF d'équiper certains pylônes de dispositifs de protection spécifiques.



© CC BY - CC BY